



Direction Départementale des Territoires et de la Mer

DEMANDE D'UNE ATTESTATION DE MEUTE DE CHASSE SOUS TERRE

- PREMIERE DEMANDE (pour 1 an)
 CONFIRMATION (pour 5 ans) - date de la dernière attestation :
 RENOUVELLEMENT (pour 6 ans) - date de la dernière attestation :
 MODIFICATION - date de la dernière attestation :

NOM DE L'ÉQUIPAGE :

STATUT : PERSONNE PHYSIQUE, PERSONNE MORALE, ASSOCIATION LOI DE 1901, SOCIÉTÉ CIVILE, AUTRE :

NOM ET ADRESSE DU (OU DES) MAÎTRE(S) D'EQUIPAGE :

TÉL : COURRIEL :@.....

NOM ET ADRESSE DU PRESIDENT :

NOM ET ADRESSE SUPPLÉANT 1 :

NOM ET ADRESSE SUPPLÉANT 2 :

ANIMAUX CHASSÉS :

ADRESSE DU CHENIL PRINCIPAL :

..... TÉL :

COMPOSITION DE LA MEUTE (Minimum trois, tatoués et vaccinés) : **liste à compléter au verso.**

PIÈCES À JOINDRE :

- L'AVIS DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS - Beaugard 35630 ST SYMPHORIEN,
- UNE COPIE DES CARTES DE TATOUAGE ,
- LA LISTE DES TERRITOIRES SUR LESQUELS L'ÉQUIPAGE DISPOSE DU DROIT DE CHASSER,
- LES NOMS ET ADRESSES DES MEMBRES DE DU BUREAU ET DE L'EQUIPAGE,

FAIT A :, LE

SIGNATURE

L'absence de réponse pendant plus de deux mois par la DDTM 35 vaut décision de rejet.
(Réf: Articles L. 420-3, L. 424-4, R 424-4 et R 425-5 du code de l'environnement; Arrêté ministériel du 18 mars 1982 relatif à l'exercice de la vénerie, modifié par l'arrêté ministériel du 17 février 2014)

A envoyer à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer d'Ille-et-Vilaine
Le Morgat – Service Eau et Biodiversité - 12, rue Maurice Fabre – CS 23167 - 35031 Rennes Cédex
tél : 02 90 02 31 41 - fax : 02 90 02 31 36

COMPOSITION DE LA MEUTE
(Minimum trois, tatoués et vaccinés)

RACE	TATOUAGE	NOM

A envoyer à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer d'Ille-et-Vilaine
Le Morgat – Service Eau et Biodiversité - 12, rue Maurice Fabre – CS 23167 - 35031 Rennes Cédex
tél : 02 90 02 31 41 - fax : 02 90 02 31 36